

Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Lannion  
Canton de Perros-Guirec  
Commune de Saint Quay Perros

**A R R E T E**

**Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée  
sur une partie de l'impasse Saint-Yves  
du 30 juin au 21 juillet 2025**

Le Maire de Saint Quay Perros

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de Lannion Trégor Communauté, en date du 23 juin 2025

**CONSIDERANT** que les travaux réalisés par le service Eau et Assainissement de Lannion Trégor Communauté, concernant la création d'un branchement d'eau potable, au 159 impasse Saint-Yves, du 30 juin au 21 juillet 2025, entraîneront un rétrécissement de la chaussée au droit du chantier

**A R R E T E**

**Article 1 :** Dans le cadre des travaux réalisés par le service Eau et Assainissement de Lannion Trégor Communauté, concernant la création d'un branchement d'eau potable, au 159 impasse Saint-Yves, du 30 juin au 21 juillet 2025, entraîneront un rétrécissement de la chaussée au droit du chantier

**Article 2 :** Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes : limitation de la vitesse, interdiction de stationner.

**Article 3 :** La signalisation et toute mesure de sécurité seront mises en place par l'entreprise en charge de travaux.

Les intervenants seront responsables de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'exécution de ces travaux. Ils seront également tenus de maintenir en permanence en bon état et à leurs frais exclusifs, tous les ouvrages faisant l'objet du présent arrêté. Les lieux devront être remis en état par les intervenants, à leurs frais.

**Article 4 :** Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Messieurs les Commandants des Centre de Secours de Perros Guirec
- Lannion Trégor Communauté

Fait et affiché en Mairie de Saint-Quay-Perros, le 25 Juin 2025

**Marcel LE BOZEC**  
Adjoint aux Travaux



*Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 25 Juin 2025*



22700 SAINT-QUAY-PERROS  
*Le calme à deux pas de la mer*

